



# SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière

## **Direction d'école : un référentiel copieux, une éventuelle aide-administrative et une hypothétique revalorisation...**

La première réunion sur la direction d'école a eu lieu au ministère ce mardi 18 juin. Une satisfaction, c'est la reconnaissance par le ministère de la surcharge de travail qu'effectuent actuellement les directeurs d'école pour le peu de décharge d'enseignement et une faible compensation financière.

Les pistes identifiées par la DGESCO sont les suivantes : la place centrale du directeur d'école et ses missions, l'accompagnement du parcours professionnel et la valorisation de la fonction.

### **Annnonce d'un référentiel métier qui intégrera l'ensemble des missions de la direction...**

Le ministère reconnaît que les tâches supplémentaires imposées aux directeurs depuis le décret de 1989 sont nombreuses et que cela continuera puisque la nouvelle loi de refondation donnera un rôle central au directeur quant à sa mise en place, surtout au niveau de la cohérence avec le PEDT.

La loi de 2005 sur le handicap et les exigences croissantes en matière de sécurité ajoutent à la fonction un surcroît de travail et de responsabilités. Une réécriture de la note de service du 17 mars 1997 est à l'ordre du jour et fixera ainsi un référentiel métier qui intégrera l'ensemble des missions de la direction d'école.

### **« Accompagnement du parcours professionnel »...**

Concernant l'accompagnement du parcours professionnel, force est de constater qu'actuellement la formation de deux semaines avant la prise de fonction et de trois semaines pendant la première année est souvent insuffisante voire comme cette année inexistante comme dans l'académie de Paris.

Le ministère souhaite revoir l'inscription par liste d'aptitude en créant une commission d'entretien pour tous, faisant fonction ou non, sur des critères définis auparavant par une circulaire. Il trouve nécessaire la pratique des postes à profil en les cadrant. Dans certaines écoles identifiées, le postulant ne pourra avoir la direction que s'il a déjà pratiqué la direction. La création d'un tutorat pour les néo-directeurs est à l'étude ainsi que la fonction de directeur-formateur. Dans le cadre des ESPE, une valorisation des acquis pourra déboucher sur une certification.

### **Pas de décharges supplémentaires pour tous les directeurs, pas de revalorisation indiciaire ou indemnitaire, pas d'aide administrative pérenne...**

Vient enfin le troisième volet, celui de la revalorisation de la fonction. Différentes options sont lancées à la cantonade : augmenter les promotions au choix, faciliter l'accès à la hors-classe (une façon d'opposer les adjoints aux directeurs), grade à accès fonctionnel, donner un petit plus de décharge en fonction de la spécificité de l'école (chaque directeur devra-t-il vanter les difficultés de son école par rapport à celles des autres écoles ?), permettre de bénéficier de la décharge des deux jours de rentrée un peu plus tard dans l'année, reconnaissance de la fonction de coordonnateur de RPI, consacrer les 108 heures à la direction... mais une position claire définissant une augmentation de toutes les décharges ainsi qu'une revalorisation indemnitaire ... pas l'ombre d'un espoir.

Certes les 30000 contrats aidés prévus à la rentrée prochaine sont un bon point mais c'est nettement insuffisant. **Seul, un tiers est destiné à l'aide administrative.** Actuellement, 5000 écoles en bénéficient. Au mieux, il y en a eu 25000. On est loin du compte. Et qui les aura ? Comment seront-ils attribués ? Et pour quand ? Souhaitons qu'ils soient opérationnels à la rentrée.

Certes, nous sommes satisfaits de voir que le directeur est confirmé comme étant un enseignant parmi l'équipe et que le statut de l'école reste le même (pour l'instant, car rien n'est encore définitif).

**Pas de décharges supplémentaires pour tous les directeurs, pas de revalorisation indiciaire ou indemnitaire, pas d'aide administrative pérenne dotée d'un statut de la fonction publique mais recrutements au profil dans certaines écoles, augmentation des tâches et responsabilités du directeur... Certains se glorifient d'avoir obtenu des avancées lors de cette réunion mais pour le SNUDI-FO, on est loin d'être satisfaits !**

Montreuil, 20 juin 2013